

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER..... Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-05

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – VILLE.

Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Il a quitté la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel VRAY, Adjoint au Maire.

Après avoir entendu le rapporteur exposer le Compte Administratif 2023 de la Ville tel que présenté dans le tableau suivant :

	Réalisations	Restes à Réaliser (RAR)	Totaux
Section d'investissement			
Dépenses (a)	8 474 928,85 €	6 526 210,07 €	15 001 138,92 €
Dont déficit antérieur (dépenses) (b)	0.00 €		
Dont dépenses de l'exercice (c)	8 474 928,85 €		
Recettes (d)	9 023 404,03 €	2 062 102,99 €	11 085 507,02 €
Dont Recettes de l'exercice et affectation (d')	8 774 871,15 €		
Dont Excédent antérieur (recettes) (d'')	248 532,88 €		
Résultat de l'exercice 2023 d'investissement excédentaire (hors résultat antérieur) <i>e=(d'-c) :</i>	299 942,30 €		
Résultat global d'investissement <i>f=(d-a)</i>	548 475,18 €	-4 464 107,08€	-3 915 631,90€

Section de fonctionnement		Réception par le préfet : 02/04/2024	
Dépenses de l'exercice (a)	17 182 137,29 €	Mise en ligne le 2 avril 2024	17 182 137,29€
Recettes b=(c+d)	25 147 300,30 €		25 147 300,30 €
Dont excédent antérieur après affectation (recettes) (c)	2 255 678,28 €		
Dont recettes de l'exercice (d)	22 891 622,02 €		
Résultat de l'exercice 2023 de fonctionnement excédentaire (hors excédent antérieur e = (d-a)	5 709 484,73 €		
Résultat global de Fonctionnement excédentaire f=(b-a)	7 965 163,01 €		7 965 163,01 €
Résultat Total de l'exercice 2023 g = (e+e)	6 009 427,03 €		
Résultat global de clôture excédentaire (solde réalisations) h=(f+f)	8 513 638,19€	-4 464 107,08 €	4 049 531,11 €
Résultat net 2023 (excédent global + RAR)			4 049 531,11 €

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la VILLE 2023 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 548 475,18 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement 7 965 163,01 €.
Le résultat global de clôture du compte administratif 2023 se solde par un excédent de 8 513 638,19 €.
Le résultat net de l'exercice 2023 de la VILLE, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **4 049 531,11 €**.
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Pour extrait certifié conforme,

L'Adjoint au Maire de L'Isle-Adam,



Par délégation, Joël MOREAU

Le secrétaire de séance



Julita SALBERT